

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_18-03_02

Séance du 9 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
16 membres titulaires (16 voix)	1	0

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-huit, le 9 mars, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48)

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU – Communauté de Communes Cœur de Lozère

Étaient absents excusés :

1. Madame Martine GUIBERT – Région Auvergne – Rhône Alpes
2. Mme Marie-Laure MUGNIER – Département de la Haute-Loire
3. M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire
4. M. Christian TEYSSEDE – Rodez Agglomération
5. M. Sébastien MASSON – Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
6. M. Luc FRANCOIS – Saint Étienne Métropole
7. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint aux Infrastructures Département de la Lozère
4. Mme Christine SALANSON – Direction Général Adjoint aux Infrastructures Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport intitulé «Élection du Bureau» qui suit :

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2018 048-253102446-20180309-DEB_18_03_02-DE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Selon l'article 7 des statuts, l'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon :

- le bureau est composé d'un Président, de trois Vice-présidents et de trois autres membres,
- le Bureau est élu parmi les membres du Comité à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun mandat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
- appel des candidatures pour connaître les élus souhaitant siéger au bureau :
 - 1^{er} vice-président,
 - 2^{ème} vice-président,
 - 3^{ème} vice-président,
 - 3 autres membres du bureau.
- enregistrement de la ou des candidatures pour chaque poste du bureau,
- une fois les candidatures enregistrées, il est procédé à un passage à l'urne, puis dépouillement et annonce du résultat du vote pour chaque poste de vice-président et les trois autres membres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et notamment l'article 7,

Vu l'attestation du 5 mars 2018 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 5 mars 2018,

ARTICLE 1

Constate, dans les conditions définies ci-dessus, après l'enregistrement des candidatures pour chaque poste :

1 ^{ère} vice-présidente	Madame Aurélie MAILLOLS Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1
2 ^{ème} vice-présidente	Madame Martine GUIBERT Région Auvergne-Rhône-Alpes	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1
3 ^{ème} vice-président	Monsieur Christian TEYSSÉDRE Rodez Agglomération	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1
3 autres membre du bureau	Monsieur Sébastien MASSON Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1
	Monsieur Luc FRANCOIS Saint Étienne métropole	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1
	Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Communauté d'Agglomération d'Albigeois	Votes exprimés : 1 Votes pour : 1

ARTICLE 2

Déclare

- **Madame Aurélie MAILLOLS, 1^{ère} vice-présidente,**
- **Madame Martine GUIBERT, 2^{ème} vice-présidente,**
- **Monsieur Christian TEYSSÉDRE, 3^{ème} vice-président,**
- **Monsieur Sébastien MASSON , Monsieur Luc FRANCOIS, Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, membres du bureau.**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2018 048-253102446-20180309-DEB_18_03_02-DE

Le Président

Laurent SUAU